

AVRIL 2025

LA ROUGEOLE EST EN HAUSSE

La vaccination du personnel hospitalier reste essentielle

Plusieurs cas de rougeole ont récemment été signalés en Belgique. Il s'agit d'une maladie hautement contagieuse, qui peut entraîner de graves complications chez l'adulte. Pour les travailleurs du secteur hospitalier, la protection est donc essentielle.

Depuis 2023, Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels, propose une vaccination gratuite contre la rougeole au personnel hospitalier qui n'est pas immunisé et qui présente un risque accru. Cela concerne notamment le personnel médical et paramédical, mais aussi le personnel technique et logistique, les techniciens de laboratoire, les agents de nettoyage, le personnel de transport, les stagiaires....

En Belgique, l'utilisation systématique du vaccin RRO (rougeole, rubéole et oreillons) a été introduite en 1985 pour la première dose, et en 1995 pour la seconde. Une seule dose offre généralement une bonne protection, mais certaines personnes ne développent pas une immunité suffisante après une seule injection. De nombreux adultes ignorent leur statut vaccinal. Ceux qui sont nés avant 1985 n'ont souvent pas été vaccinés et ne sont protégés que s'ils ont contracté la rougeole auparavant.

Les employeurs ou les travailleurs qui pensent appartenir à un groupe à risque sont invités à contacter leur service interne ou externe de prévention pour assurer leur protection sur le lieu de travail. Les personnes qui ne savent pas si elles ont été vaccinées peuvent également en discuter avec le service de prévention de leur employeur. Le médecin du travail évaluera, sur base des antécédents médicaux, s'il convient de proposer un test sérologique ou une vaccination. Si nécessaire, le service de prévention organise cette intervention, avance les frais et est ensuite remboursé par Fedris.

Des questions ?

Écrivez à vaccins@fedris.be ou appelez Fedris au 02 272 28 60.